

# POLITIQUE QUALITÉ

2024-2028

La Politique Qualité 2024-2028 s'inscrit dans les axes stratégiques du Contrat d'objectifs et de performance 2024-2028 (COP) qui unit l'ANSM et le Ministère chargé de la Santé, lui garantissant ainsi visibilité et stabilité auprès des équipes de l'ANSM.

Affichée publiquement dans nos locaux et sur notre site Internet, elle est le témoin auprès de nos publics externes de notre volonté d'être une agence de santé publique au plus proche des citoyens et de préparer l'établissement aux enjeux de demain, en faveur d'un système de santé durable et résilient.

Ainsi, les orientations de la Politique qualité 2024-2028 s'articulent autour de 4 axes :

- **ÊTRE GARANT DE LA SÉCURITÉ DES PATIENTS DANS LE CADRE DE LEUR UTILISATION DES PRODUITS DE SANTÉ** afin de garantir leur disponibilité et que les patients puissent bénéficier de produits de santé de qualité, sûrs, efficaces.
- **ÊTRE À L'ÉCOUTE ET AU SERVICE DES CITOYENS** en proposant des informations adaptées à tous les publics, même les plus éloignés de l'information.
- **ÊTRE AGILE ET ACCOMPAGNER L'INNOVATION** afin de mettre à disposition les produits de santé le plus tôt possible et de manière sécurisée pour que chacun puisse bénéficier d'un traitement.
- **ÊTRE PERFORMANT ET ENGAGÉ** afin de se préparer et s'adapter aux enjeux de demain et renforcer notre influence au niveau européen.

Je m'engage avec le comité de direction à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour garantir le succès de cette Politique Qualité, en veillant en permanence, au respect de nos obligations légales et réglementaires, à la maîtrise de nos risques et à l'amélioration de notre Système de Management de la Qualité certifié ISO 9001, pour que celui-ci demeure efficace, robuste et soit porteur de valeur ajoutée pour nos publics.

Pour y parvenir, je sais pouvoir compter sur l'engagement de la communauté managériale et de chacune des équipes.

Alexandre de la Volpilière  
Directeur général par intérim